

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue St-Omer, Lévis, **le mercredi trente et un (31) octobre 2018 à 11h30**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Mario Fortier, Président  
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente  
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Steve Dorval, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire  
Mme Francine Marcoux, Trésorière

**SONT ABSENTS :**

M. Michel Turner, Administrateur  
M. Michel Patry, Membre indépendant  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

**-ORDRE DU JOUR-**

---

**\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\***

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* en début \*\*\* de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Période de questions
  3. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2019
  4. Adoption du Programme des immobilisations 2019-2028
  5. Période de questions
  6. Levée de l'assemblée
-

## 1. Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2018-158-

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mercredi 31 octobre 2018 soit tel que déposé.

**Adoptée.-**

---

## 2. Période de questions

Aucune question

---

## 3. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019

### RÉSOLUTION 2018-159-

**CONSIDÉRANT :** que conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) :  
*« une société dépose pour adoption avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget » ;*

**CONSIDÉRANT :** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la STLévis débutant le 1er janvier 2019 préparées et présentées par la Directrice des finances;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Isabelle Demers  
appuyé par madame Brigitte Duchesneau

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise le dépôt des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

**QUE** conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *s'il n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté* ».

**Adoptée.-**

---

#### **4. Adoption du Programme des immobilisations 2019-2028**

##### **RÉSOLUTION 2018-160-**

**ATTENDU** l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), la Société de transport de Lévis doit produire chaque année un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), « *la société transmet, pour approbation, le programme à la ville au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise* » et « *qu'elle en transmet également copie au ministre au plus tard à la même date* »;

**ATTENDU** le Programme des immobilisations 2019-2028 au montant de 261 521 000 \$ préparé et présenté par la Directrice des finances;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte le Programme des immobilisations 2019-2028 au montant de 261 521 000 \$;

**QUE**, conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), le Programme des immobilisations 2019-2028 soit transmis, pour approbation, à la Ville de Lévis, et transmis

également au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

**Adoptée.-**

---

**5. Période de questions**

Aucune question

---

**6. Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 2018-161-**

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par monsieur Steve Dorval

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président,  
Mario Fortier**

---

**Le secrétaire,  
Jean-François Carrier**